Le Département du Var a en charge le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) qui a pour objectifs de permettre le développement maîtrisé des sports de pleine nature, leur pérennisation, leur promotion tout en limitant l'impact sur la nature.
Le Département élabore également un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui a pour but de recenser des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, éventuellement équestre et VTT. Le PDIPR favorise également la découverte des sites naturels, des paysages ruraux et développe les modes de randonnée non motorisée en assurant la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux.
Plus de 2 000 km de sentiers sont inscrits au PDIPR et 52 sites inscrits au PDESI du Var. En complément de la pratique de la randonnée, d'autres sites de sports de pleine nature sont mis en valeur (escalade, course d'orientation, plongée...).

Recommandations

Les sentiers proposés peuvent traverser des espaces où les activités forestières, agricoles et pastorales sont encore présentes et actives. N'oubliez pas que vous randonnez sur des chemins bordés de propriétés privées. Aussi, le respect des chemins balisés et des cultures (oliviers, châtaigniers, liège...) est la meilleure des assurances pour une promenade agréable.
Afin de respecter le travail des éleveurs et la quiétude des troupeaux, merci d'adopter quelques réflexes : contourner largement le troupeau, gardez vos distances. En présence de chiens de protection : arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient, descendez de vélo et marchez calmement, ne les menacez pas, ne les caressez pas. Tenez votre chien en laisse (si vous vous trouvez dans un endroit où sa présence est autorisée).

Ni cueillette ni prélèvements : les itinéraires traversés sont riches en espèces animales et végétales rares. Aidez-nous à les préserver !

Emportez vos déchets avec vous et contribuez à préserver notre environnement.

Restez sur les sentiers balisés pour éviter la dégradation des milieux naturels.

La responsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.

Équipements nécessaires

Casque de protection, équipement de pluie, GPS et/ou carte IGN, gilet fluo (période de chasse), matériel de réparation, eau et provisions, pharmacie.

Vigilance incendie

Consultez la vigilance incendie https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/

Fédération Française de Cyclotourisme

ffvelo.fr

Numéro d'urgence : 112 **(attention : zones de non réception sur certaines portions)**

Renseignements : var.fr rubrique « contact »

Le Département

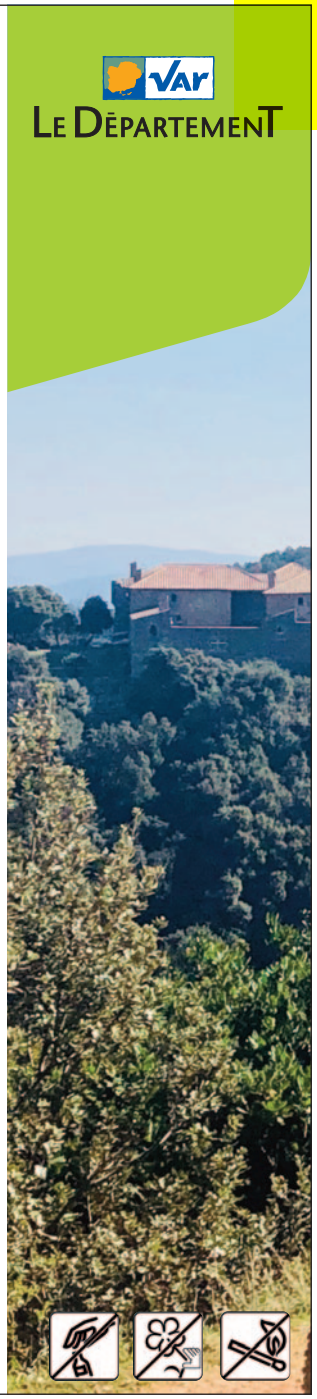

Direction de la Communication du Conseil départemental du Var - pôle création graphique - pôle imprimerie - Photo © VLP Basile Lucas

Le Département

RANDO DE LA VERNE

Sport Nature Var

LES RANDONNÉES VTT DU VAR

PLUS D'INFORMATION SUR
sportnature.var.fr

Partout, pour tous, le Var acteur de votre quotidien

Rando de la Verne

Découvrez le massif des Maures en VTT et faites le plein de sensations.

TERRITOIRE DE VALORISATION : Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

COMMUNE : Collobrières

PROPRIÉTAIRES : ONF - Commune de Collobrières

PRATIQUE CONCERNÉE : VTT

NIVEAU FFCT : rouge **NIVEAU DE DIFFICULTÉ :** difficile

DÉNIVELÉ + : 1 150 m **TEMPS ESTIMÉ :** 5 h - 3 h VTT AE **DISTANCE TOTALE :** 36 km

AIRE DE DÉPART : Parking de la Croix d'Anselme – Suivre la D14 direction Grimaud

COORDONNÉES GPS : 6°21'21,777"E 43°14'19,001"N

À faire

Visite de la chartreuse de la Verne.

À voir

Sites :
menhir de la Croix d'Anselme,
retenue du Treps,
chartreuse de la Verne,
forêt des cèdres.

Descriptif

▶Au départ du parking de la Croix d'Anselme, profitez d'une descente d'environ 1 km sur la RD 14 entourée de châtaigniers. À l'intersection, prendre à droite direction col des Fourches Gonfaron. Au poteau flèche « Vallon de Rascas » prendre direction Valescure et préparez vos mollets pour entamer la montée sur environ 10 km jusqu'au poteau flèche « Cros de Mouton ».

▶À votre arrivée prenez direction La Garde-Freinet, continuez sur 1 km et prenez à droite à l'intersection direction Capelude. Montée vallonnée sur 700 m d'une piste sablonneuse jusqu'à l'arrivée au sommet du Défens. Ici, prenez le temps de faire un arrêt sur la vue panoramique sur toute la forêt de Collobrières et la mer.

▶Faites le plein de sensations avec les 8 prochains kilomètres de descente sur une piste en partie en terre et une autre caillouteuse entourée de végétation typiquement méditerranéenne. En chemin vous pourrez faire une halte à la retenue du Treps, des tables de pique-nique sont à disposition pour faire une pause. Vous pourrez également admirez au loin la chartreuse de la Verne.

▶À l'issue de cette descente, vous arriverez sur la RD 14 qu'il faudra monter sur 400 m pour rejoindre le sentier à gauche sur le bas côté en terre, ce qui vous emmènera vers l'ascension de la Chartreuse de la Verne sur une piste d'environ 9,5 km ne comportant aucune difficulté ni obstacle.

▶À votre arrivée vous pourrez visiter le monument et profiter de la vue vers le massif des Maures. Ensuite, suivre le poteau flèche « Chartreuse 1 » situé à l'entrée du monument direction Plateau Lambert par sous-bois. Ce single ombragé est relativement technique avec des passages sur des pierres plus moins importantes. Regagner, ensuite, la piste de Ragusse sur votre droite pour profiter d'une descente sur piste caillouteuse pendant environ 7 km. Pensez à descendre en contrebas du sentier pour admirer la forêt des cèdres à environ 2 km du poteau flèche. Attention sentier très technique avec descente abrupte et végétation importante pour vététistes aguerris. Conseil : laissez votre VTT en haut de la piste et faites le sentier à pied.

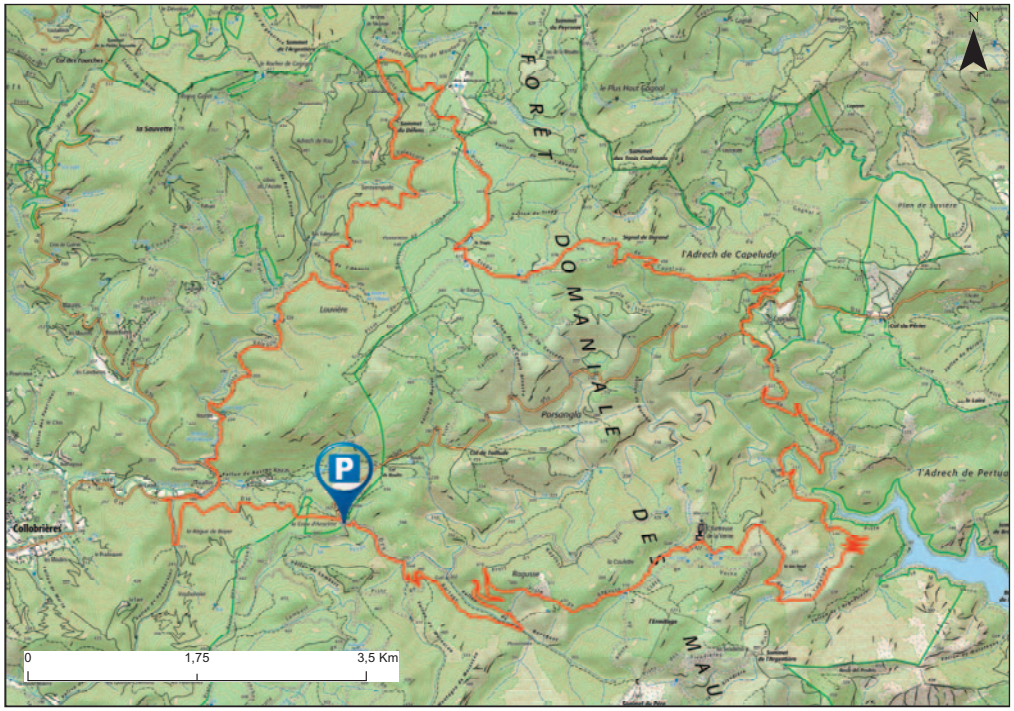

▶À l'issue de cette descente, arrivée sur petit gué, prenez la RD à gauche sur 400 m puis à gauche sur le sentier parallèle à la route départementale. Ce single comporte des petits obstacles à franchir, (racines d'arbres), il vous reste 450 m avant votre retour au parking de départ.

À noter

Le village de Collobrières doit son appellation au réal Collobrier, ou rivière de couleuvres, à l'époque où les Romains exploitaient les mines de plomb, de cuivre et de fer. Les premières traces de vie à Collobrières datent de l'époque pré-romaine. Le réal Collobrier, bien qu'il n'ait pu endiguer les passages désastreux des « Grandes Compagnies de Turenne », fin 14e siècle et le pillage par les troupes savoyardes, lors du siège de Toulon en 1707, a servi cependant à protéger la population contre les épidémies de grandes pestes de Provence.

La forêt de Ragusse. À 3 km de la chartreuse, au centre de l'actuelle cédraie, se trouvent des ruines qui laissent imaginer que l'un des propriétaires avait fait construire ces bâtiment, à moins qu'ils n'aient déjà existés avant, du temps des moines. Les carottages effectués sur les plus vieux cèdres prouvent que ces arbres sont âgés de 900 ans environ et qu'ils ont donc été plantés vers 1882.